

22/01 Subvention de fonctionnement 2022 à la Section Hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille

Le programme municipal de la Commune associée d'Hellemmes a pour fil rouge la solidarité au profit des plus fragiles et le renforcement du lien social. Il met aussi en avant la nécessité de développer des actions qui favorisent la prise en compte de la transition écologique y compris pour mieux lutter contre la précarité. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 425 000 euros à la section Hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/02 Etat spécial 2022 – Répartition des crédits

Le Conseil Communal est appelé à adopter le Budget Primitif 2022 élaboré dans le cadre des orientations définies lors du Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

22/03 Versement d'une subvention à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM)

L'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation procure aux Hellemmois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches. Elle met également à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 4458,48 € à cette association.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/04 Versement d'une subvention à l'association de consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

L'association nationale CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent continuer à bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/05 Versement d'une subvention à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH)

Reconnue d'utilité publique et totalement indépendante, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et du Handicap (FNATH) s'engage pour que les droits des accidentés de la vie soient respectés et qu'ils soient traités comme des citoyens à part entière. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence de cette association. Celle-ci sollicite la Commune pour une aide financière de 1.500 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/06 Versement d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

20/07 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEMNI dans le cadre du dispositif de stewards urbains

L'action de l'association CITEO ADEMNI est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la reconduire en 2022. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association et d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association et la Ville.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/08 Organisation de réunions publiques et de tractage sur la voie publique dans le cadre des élections politiques – Fixation des tarifs de mise à disposition des locaux communaux et d'espaces publics de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme

Durant les campagnes électorales, des partis politiques ou des listes de candidats sollicitent la mise à disposition de locaux communaux ou d'espaces publics pour l'organisation de réunions publiques ou d'animations. Il est proposé au Conseil Communal de fixer les tarifs de mise à disposition des partis politiques et des listes de candidats des locaux communaux et des espaces publics de la Ville pour l'organisation de réunions publiques et d'animations hors et pendant la campagne électorale officielle.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/09 Coopératives scolaires – versement d'une subvention affectée aux projets de l'OCCE DU NORD

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. L'aide de la Commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 11 323 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/10 Coopératives scolaires – versement de subventions de fonctionnement à l'OCCE DU NORD

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée chaque année en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires. Pour 2022, le montant de cette aide est de 6 307,80 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/11 Opération « Nos quartiers d'Eté » 2022

Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » a pour ambition de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en politique de la ville. L'idée est de permettre aux habitants qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers. Coordinné par la commune, ce programme est alimenté par les propositions des acteurs du territoire, en particulier les associations. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 6800 euros au titre de l'été 2022.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/12 Politique de la Ville – Contrat de Ville – Subventions aux associations – Programmation 2022

Cette délibération présente l'ensemble de la programmation d'actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville d'agglomération pour l'année 2022. 13 actions seront menées à Hellemmes et 8 porteront sur plusieurs quartiers lillois car l'ambition est de favoriser les échanges entre habitants et aussi leur mobilité. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de subventions aux porteurs de ces actions et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/13 Versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation et de la culture

Dans le cadre de ses politiques d'animation et de culture, la Commune aide par tous moyens les associations œuvrant dans ces domaines afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Plusieurs associations ont sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 30 265 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/14 Subvention 2022 à l'association sportive hellemmoise de football et au Club Léo Lagrange d'Hellemmes

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement, au titre de l'année 2022, d'une subvention d'un montant de 38 500€ à l'association sportive hellemmoise de football et d'une subvention d'un montant de 82 150 € à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/15 Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont, à ce titre, sollicité un concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 60 600 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/16 Stratégie Commerce et Artisanat 2022-2026

Fruit d'un travail partenarial et d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, la Stratégie Commerce et Artisanat 2022-2026 pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes se donne comme ambition de dynamiser leur tissu commercial, de rendre agréable, facile, accessible le parcours client et surtout de permettre aux habitants de bien vivre dans leur quartier en bénéficiant d'une offre de proximité. La Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes souhaitent, par ailleurs, sensibiliser les commerçants et artisans à l'impact de leur activité sur l'empreinte carbone du territoire, générer chez eux une prise de conscience des enjeux climatiques et impulser la mise en place d'actions responsables et durables. Il est demandé au Conseil Communal d'adopter la stratégie Commerce et Artisanat de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes pour la période 2022-2026 et d'autoriser la mise en œuvre de l'ensemble des actions et la signature des documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

22/17 Projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin - Avis du Conseil Consultatif d'Hellemmes

L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin, porté par la société aéroport de Lille SAS. Cette enquête publique se déroule du 10 janvier 2022 au 14 février 2022 inclus. Conformément aux articles L. 181-10, II, et R. 181-38 du Code de l'environnement, les conseils municipaux des communes concernées par le projet sont appelés à donner leur avis sur ce projet de modernisation, à partir du 10 janvier et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 1er mars 2022. Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis défavorable à ce projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

22/18 Renouvellement des marchés de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration collective des enfants et des crèches, pour le restaurant municipal de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme - Lancement de l'avis d'appel public à concurrence - Autorisation de signature des marchés

Soucieuse de disposer d'une restauration scolaire de qualité, respectueuse de l'environnement, à une tarification solidaire abordable pour toutes les familles, la Ville de Lille, au travers de sa restauration scolaire, au-delà du seul aspect de service alimentaire, poursuit plusieurs objectifs : valorisation du plaisir de bien manger et de la convivialité d'un repas, éducation au goût, à l'équilibre alimentaire et à la saisonnalité, mise en valeur de produits alimentaires de qualité et du terroir, et la dimension « durable » de l'alimentation. Pour 2022, la Ville de Lille s'est engagée à atteindre, pour la restauration collective des enfants des écoles et des crèches, 50 % de produits qualifiés SIQO, suivant ainsi les ambitions de la loi EGALIM. La présente délibération a pour objet de renouveler plusieurs marchés alimentaires nécessaires au fonctionnement et à l'approvisionnement de la restauration scolaire et de la Petite enfance

et devant permettre d'atteindre cet objectif. Plusieurs lots de produits ont déjà été attribués en 2021. De nouvelles consultations doivent aujourd'hui être mises en concurrence. Elles seront passées par appel d'offres ouvert européen en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Elles donneront lieu, conformément aux articles R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4 alinéa 3 du Code de la commande publique, à un accord-cadre à émission de bons de commande sans minimum et avec maximum. Ces marchés seront passés pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, afin de permettre de disposer des meilleurs prix pour les fournitures de denrées. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le lancement des marchés de fourniture de Beurre, Ovo produits, Fromages, Laitages, Lait et de fourniture et livraison de Conserves, Poches, Fonds, Epicerie, Féculents, Biscuits ou Gâteaux emballés et Sucreries et d'autoriser la signature des pièces des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE